



DÉCHETS RADIOACTIFS

Il ne faut pas ouvrir la boîte de Pandore !

Ne laissons pas les matériaux contaminés sortir des circuits contrôlés

Le gouvernement s'apprête à modifier la réglementation (cf. projets de [décret CE](#), [décret simple](#) et [arrêté](#)). Les déchets radioactifs métalliques produits par le démantèlement des installations nucléaires pourront être "libérés" et recyclés dans les filières conventionnelles si leur niveau de contamination ne dépasse pas les limites autorisées (dites "seuils de libération"). Ils ne seront plus soumis à aucun contrôle et se retrouveront, à terme, dans notre environnement quotidien. De l'acier contaminé sera déclaré "**non radioactif**" par l'Administration alors que sa radioactivité artificielle (normalement égale à **0 Bq/kg**) pourra atteindre 100 Bq/kg, 1 000 Bq/kg, et jusqu'à **10 millions de Bq/kg** !

L'absence de contamination doit rester la norme

D'après les autorités, la « libération » des métaux contaminés aura un impact sanitaire négligeable et permettra d'économiser les ressources naturelles et les capacités des installations de stockage de déchets radioactifs.

Nous considérons que la priorité est d'isoler les déchets radioactifs des êtres vivants pendant tout le temps où ils restent nocifs. Si les autorités veulent économiser les capacités de stockage, elles doivent d'abord rendre obligatoire la densification des déchets métalliques afin de réduire les 85% de vide qui les composent !¹

Par ailleurs, rien ne garantit que le recyclage des métaux contaminés dans le domaine public permette d'économiser les ressources naturelles. Le bilan réel dépend de paramètres qui ne sont pas maîtrisés. EDF et Orano reconnaissent, de plus, que le recyclage à l'intérieur du secteur nucléaire est possible (fabrication de conteneurs en acier pour les déchets radioactifs) mais ils écartent cette option à cause d'un surcoût.

Nous demandons que toutes les options de gestion des déchets de très faible activité soient étudiées et que soient retenues les plus favorables à l'environnement et à la santé (même si elles sont plus onéreuses pour les exploitants). **La gestion des déchets radioactifs doit rester à la charge de ceux qui les produisent, sans transfert de risques sur les générations actuelles et futures.**

Nous ne sommes pas des cobayes !

En 50 ans, les limites de dose ont dû être abaissées plusieurs fois parce que les faibles doses de rayonnements ionisants se sont révélées plus nocives qu'attendu. Et ce n'est pas fini : des concepts de base sont remis en question et la liste des maladies radio-induites s'allonge. Dans un tel contexte, prendre la décision de disséminer volontairement, et de façon irréversible, des substances radioactives est irresponsable.

La libération des matériaux contaminés contrevient par ailleurs à l'obligation de limiter, autant que raisonnablement possible, les niveaux d'exposition et le nombre de personnes exposées. Elle est aussi en totale contradiction avec les efforts consentis pour diminuer l'exposition des personnes à la radioactivité naturelle !

L'étude réalisée par la CRIIRAD démontre que ne sont garantis ni le respect des limites, ni les niveaux de dose et de risque qu'elles impliquent. **Nous demandons l'abandon des projets de dérèglementation, à tout le moins un moratoire** laissant le temps de produire les contre-expertises et les études indépendantes qui font aujourd'hui défaut. Vu l'importance des enjeux, toutes les zones d'ombre doivent être levées.

Il faut aussi mettre fin à la séparation entre « gestion des déchets radioactifs » et « création des installations qui les produisent ». **Les citoyens ne sont pas seulement là pour écopier quand la baignoire déborde. Ils doivent pouvoir agir sur l'ouverture, ou la fermeture, du robinet.**

Signer la pétition en ligne : <https://urlz.fr/fhQW>

Plus d'informations sur : <https://urlz.fr/fhRr>

¹ Cas des stockages du CIRE (centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage) qui accueille les déchets radioactifs de très faible activité (TFA) issus notamment du démantèlement des installations nucléaires.

